



ONE TECH HOLDING  
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 53.600.000 DT  
SIEGE SOCIAL :

*Cité El Khalij - rue du Lac Loch Ness - Immeuble les Arcades -Tour A- Les Berges du Lac Tunis*

## **PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24 JUI 2013**

### **RESOLUTIONS ADOPTEES**

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et ceux du Commissaire aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012, et après examen des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2012, approuve le rapport du conseil dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers individuels de l'exercice clos au 31 Décembre 2012 tels qu'ils lui ont été présentés par le conseil.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés.*

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire adopte la proposition du conseil d'administration d'affectation du résultat déficitaire de 146.067,791 DT dans le compte « Résultats reportés ».

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés.*

#### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions mentionnées à l'article 200 du CSC, l'article 26 des statuts et l'article 475 du CSC, dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial du commissaire aux comptes.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés ;  
Les actionnaires et administrateurs intéressés n'ont pas participé aux votes.*

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice 2012.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés.*

### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer des jetons de présence à hauteur de 10 000 DT Brut par administrateur au titre de l'exercice 2012.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés.*

### **SIXIEME RESOLUTION**

Après présentation des performances et des indicateurs financiers consolidés pro-forma du groupe constitué par la société OTH et ses filiales, l'assemblée prend acte des informations financières consolidées pro-forma au titre de l'exercice 2012.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés.*

### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer la société « Odyssee Dattes » représentée par Madame Naila Horchani, en qualité d'administrateur représentant les minoritaires, et ce pour un mandat de trois (3) ans se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant sur les états financiers de l'exercice social clos le 31 décembre 2015.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés, sauf pour l' « IFC » qui s'abstient.*

### **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés.*